Procédure d'orientation 2023-2024

Cette procédure d'orientation nécessite votre compte educonnect « responsable »

En cas de perte du mot de passe sub pouvez indiquez un mot de passe perdu pourrécupérenvotre compte

- COMMENT SE CONNECTER ? CLIQUEZ EDUCONNECT





Entrez vos identifiants et mot de passe

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant		Identifiant oublié? →
Identifiant au format p	.nomXX	
Mot de passe		Mot de passe oublié? →
		0
	Se connecter Je n'ai pas de compte →	

Cliquez sur Téleservices



Accès au portail national Scolarité Services.

Scolarité V Services Livret scolaire, orientation, bourse, fiche de regignements, ... cliquer ici pour accéder aux téléservices

ENT d'établissement

 9741261C / Collège

 TERRAIN FAYARD

 1395 chemin du centre

 97440 ST ANDRE

 0 0262 58 83 83

 ce 9741261C @ ac-reunion fr

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement



Une question, besoin d'aide ?

Assistance 🎰



Une question, besoin d'aide ?

Assistance 🌆

Mes services	× •
© Actualités	Intentions d'orientation
ià Bourse de collège	Premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
Orientation	0
C Fiche de renseignements	Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Palement des factures	Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.
D Livret scolaire du CP à la 3e	44 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
	+ Ajouter une Intention
	Annuler Valider les intentions
	Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.





Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Cliquez sur « Valider les intentions », un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

